

**Plan directeur pour la conservation
et la mise en valeur de la région
du lac Saint-Pierre**

CONSULTATION PUBLIQUE: SYNTHÈSE DES MÉMOIRES

CONSULTATION PUBLIQUE

sur le : Plan directeur pour la conservation et la mise en valeur
de la région du lac Saint-Pierre

SYNTHÈSE DES MÉMOIRES

Réalisée par la Corporation pour la mise en valeur du lac
Saint-Pierre (COLASP), en collaboration avec le ministère
du Loisir, Chasse et Pêche (M.L.C.P.).

Groupe de synthèse:

Jean Morasse: COLASP
Gérard Massé: M.L.C.P. Direction régionale de Montréal
Yvon Roussel: M.L.C.P. Direction régionale de Trois-Rivières
René Trudel : M.L.C.P. Coordonnateur du dossier du
lac Saint-Pierre

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
Précisions terminologiques	2
Portrait des intervenants	3
Liste des intervenants	4
Approche méthodologique	6
Synthèse des interventions	7
Tableau synthèse des interventions	79

PRÉAMBULE

En avril 1983, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche confiait à la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre le mandat de mener une consultation publique sur son Plan directeur pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre. Cette consultation avait pour but de permettre à tous les intéressés de faire connaître leurs opinions et suggestions sur les grandes vocations, le concept d'aménagement et les modes de gestion de ce vaste projet de mise en valeur de la grande région du lac Saint-Pierre.

Préparé conjointement par des représentants du milieu (COLASP) et du ministère (M.L.C.P.), le présent document se veut le reflet le plus fidèle possible du contenu des mémoires.

En fonction de la très grande diversité du milieu, il a été possible de recueillir une multitude d'avis et recommandations, lesquels nous ont permis d'identifier cinq (5) grands thèmes, dix-neuf (19) sous-thèmes, soixante-seize (76) sujets traités... tout cela issu de quarante-deux (42) mémoires.

C'est dire la richesse du milieu à l'étude et l'intérêt que les nombreux intervenants y portent.

PRÉCISIONS TERMINOLOGIQUES

- 1) RÉCRÉATION : comprend l'ensemble des activités récréatives, à l'exception de la chasse, la pêche et le piégeage.
- 2) ACTIVITÉ ÉDUCATIVE : comprend l'ensemble des activités d'interprétation (du patrimoine naturel et culturel) et d'observation.
- 3) FAUNE-HABITAT : comprend tous les aspects de la faune et ses habitats, incluant les activités de chasse, pêche et piégeage.
- 4) PRATIQUE AGRICOLE : fait référence aux types de cultures.
- 5) CRITIQUE DU DOCUMENT : comprend les critiques du plan directeur, en même temps que les critiques du projet global de mise en valeur du lac Saint-Pierre.
- 6) MILIEU : ensemble des intervenants à l'exception des gouvernements supérieurs.

PORTRAIT DES INTERVENANTS												
	INDIVIDUEL			CORPS PUBLICS				ASSOCIATIONS				TOTAL
	RIVERAINS	VOISINS	AUTRES	MUNICIPALITÉS	M.R.C.	COMMISSIONS MUNICIPALES	C.E.G.E.P.	LOCALES	RÉGIONALES	NATIONALES	REGROUPEMENTS (Syndicats)	
Nombre de mémoires	1	2	1	8	3	1	1	8	8	4	5	42

Individuel : 9.5%
 Corps publics : 31.0%
 Associations : 59.5%

Définitions:

Riverain: Résident dans la zone à l'étude
 Voisin : Résident à la périphérie de la zone à l'étude
 Autre : Résident à l'extérieur de la zone à l'étude

LISTE DES INTERVENANTS

- 1) Club des Malards Inc., Saint-Ignace-de-Loyola
- 2) Guy Mandeville, Sainte-ictoire
- 3) Association pour la promotion de la qualité de la vie de Saint-Cuthbert, Inc.
- 4) Corporation du Patrimoine de Berthier
- 5) Parc Moras Inc., Nicolet
- 6) Comité Industriel de Louiseville
- 7) Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière, Joliette
- 8) Léo-Paul Mongeau, Drummondville
- 9) Ville de Berthierville
- 10) M.R.C. Maskinongé
- 11) Corporation municipale de Pointe-du-Lac
- 12) Club de la Landroche Inc., Baie-du-Fèbvre
- 13) Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de la région de Sorel
- 14) Municipalités de Yamachiche, (Village et paroisse)
- 15) Association québécoise des techniques de l'eau (A.Q.T.E.)
- 16) Association des Chasseurs et Pêcheurs du comté de Maskinongé
- 17) Association des Marchands de Berthierville
- 18) Tourisme de Lanaudière
- 19) Canards Illimités Inc.,
- 20) Club des Ornithologues du Québec et la Société d'ornithologie de Lanaudière
- 21) Marcel Valois, Saint-Ignace-de-Loyola
- 22) U.P.A. de Nicolet
- 23) Association sportive et écologique de la Batiscan Inc.
- 24) Association des Biologistes du Québec
- 25) Conseil régional de loisir Centre du Québec
- 26) Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.
- 27) Comité d'interprétation du lac Saint-Pierre
- 28) Conseil régional de loisir Lanaudière
- 29) Municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville
- 30) Club d'ornithologie Sorel/Tracy
- 31) M.R.C. de d'Autray
- 32) M.R.C. Nicolet-Yamaska
- 33) Village de Pierreville
- 34) Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre

- 35) Centre nautique de Francheville
- 36) Corporation municipale de la paroisse Saint-Joseph-de-Maskinongé
- 37) Denis Leblanc, Bromont
- 38) Club Nautique de la Batture, Nicolet
- 39) Municipalité de Saint-Robert
- 40) Fédération de l'U.P.A. de la Mauricie
- 41) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
- 42) C.E.G.E.P. Sorel-Tracy

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Le présent document ne se veut pas une analyse des mémoires qui nous ont été soumis lors de la consultation publique. Il sera toutefois un outil indispensable pour les étapes ultérieures, particulièrement pour votre analyse en préparation du colloque synthèse.

Partant de quelques quatre cent cinquante (450) pages de texte qui nous sont parvenues, nous avons plutôt le mandat de produire un document de travail qui ne retienne que l'essentiel des sujets traités.

La synthèse ne fait pas référence aux différentes prises de position, mais fait plutôt l'inventaire systématique et objectif des différents sujets abordés par l'ensemble des documents.

Comme tout document, celui-ci n'est pas parfait. Soyez toutefois certains que nous avons fait tous les efforts d'objectivité pour être le plus fidèle possible à l'esprit de vos différents mémoires.

LE GROUPE DE SYNTHÈSE

INTERVENANT : No: 1 **Nom:** CLUB DES MALARDS INC., Saint-Ignace-de-Loyola.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Qu'une rampe de mise à l'eau soit aménagée à l'île Madame.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Activité	- Que la coupe forestière soit interdite à moins de 100 pieds de la rive.
" "	" "	" "	- Que soit interdite la pêche commerciale au profit de la pêche sportive.
" "	" "	Réglementation	- Que soit assuré, pour la pêche blanche, un contrôle du nombre de lignes (maximum de 10) et des quotas.
" "	" "	" " "	- Que soit interdite la chasse à la grenouille en saison de reproduction.
" "	" "	" " "	- Que seuls les moyens de capture à la main et à la palette pour la chasse à la grenouille soient autorisés.
" "	" "	" " "	- Que soit appliquée une réglementation efficace pour le piégeage du rat musqué.
" "	" "	Gestion	- Que Canards Illimités soit actif dans les îles.
" "	PROTECTION	Habitat	- Que la héronnière de la Grande Île soit protégée sévèrement.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Souhaite la concertation des intervenants.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Trouve que le plan directeur est pertinent.

INTERVENANT : No: 2 Nom: GUY MANDEVILLE, Sainte-Victoire.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>AGRICULTURE</u>	AMÉNAGEMENT	Endiguement	- Souhaite la récupération des sols sous forme de "polders".

INTERVENANT : No: 3 Nom: ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE LA VIE, Saint-Cuthbert Inc.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Aménagement	- Opposé à l'aménagement de chenaux qui faciliterait l'accès aux bateaux plus lourds entre les îles de Saint-Ignace et de Berthier.
" "	ACTIVITÉ TERRESTRE	Équipement	- Opposé au camping aménagé.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	AFFECTATION	Zonage	- En faveur des recommandations du plan directeur pour les zones Saint-Barthélémy et l'Île-de-la-Girodeau et la promotion de celles-ci.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Favorise l'approche intégrée.

INTERVENANT : No: 4 Nom: CORPORATION DU PATRIMOINE DE BERTHIER.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Aménagement	- Opposé à l'aménagement de chenaux pour faciliter l'accès aux bateaux plus lourds entre les îles de Saint-Ignace et de Berthier.
" "	ACTIVITÉ TERRESTRE	Équipement	- Opposé au camping aménagé.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	AFFECTATION	Zonage	- En faveur des recommandations du plan directeur pour les zones Saint-Barthélémy et l'Île-de-la-Girodeau et la promotion de celles-ci.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- En faveur de l'approche intégrée.

INTERVENANT : No: 5 Nom: PARC MORAS INC., Nicolet.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Gestion	- Souhaite la consolidation et l'amélioration des équipements de l'île Moras.
" "	MISE EN VALEUR	Infrastructure	- Souhaite le prolongement de l'autoroute 30 sur la rive sud.
" "	AFFECTATION	Zonage	- En accord pour que Nicolet soit un pôle majeur de récréation.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	AMÉNAGEMENT	Faune	- Favorise l'implantation d'une population de canards branchus.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- Que soient réalisées des études sur l'avifaune, les poissons de rejets et les possibilités de pêche commerciale de l'écrevisse.
" "	AFFECTATION	Statut légal	- Propose la réalisation d'un Parc national sur le terrain de la Défense nationale.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PERCEPTION DE LA RÉGION	Potentiel récréatif	- Considère que la région a un haut potentiel récréatif.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Souhaite favoriser la récréation sur la rive nord.
" "	" " "	" "	- Souhaite favoriser la conservation sur la rive sud.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Consolidation vs développement	- Favorise la consolidation des aménagements existants avant d'en développer de nouveaux.

INTERVENANT : No: 6 Nom: COMITÉ INDUSTRIEL DE LOUISEVILLE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>RÉCRÉATION</u></p> <p>" "</p>	<p>ACTIVITÉ ÉDUCATIVE</p> <p>AFFECTATION</p>	<p>Équipement</p> <p>Zonage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En raison de l'excellente localisation de Louiseville, qu'un centre régional d'interprétation et d'observation y soit érigé en bordure des berges du lac Saint-Pierre; ce centre devrait être doté d'un musée de sciences naturelles, d'une tour d'observation, d'un terrain de camping, de sentiers d'interprétation ainsi que doté d'un centre d'information touristique "sortant de l'ordinaire". - Reconnaître la région de Louiseville comme pôle majeur de récréation.

INTERVENANT : No: 7 Nom: FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE LANAUDIÈRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>PLAN DIRECTEUR</u></p>	<p>CRITIQUE DU DOCUMENT</p>	<p>Précision</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir clairement les termes "protection et conservation" et établir les conséquences concrètes de leur application pour le milieu en question.
<p>" "</p>	<p>PRINCIPE D'INTERVENTION</p>	<p>Mise en valeur vs agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Localiser précisément sur le territoire les interventions projetées en respectant le zonage agricole.
<p>" "</p>	<p>" " "</p>	<p>" " "</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Voir à établir les activités, services et équipements récréo-touristiques en dehors de la zone agricole.
<p>" "</p>	<p>" " "</p>	<p>" " "</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas imposer des contraintes à l'exploitation agricole et à son développement dans la zone agricole actuelle qui doit rester disponible à toute intervention pouvant améliorer et développer l'agriculture.

INTERVENANT : No: 8 Nom: LÉO-PAUL MONGEAU, Drummondville.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Activité	- Contre la présence de grosses embarcations motorisées dans les chenaux.
" "	" "	" "	- Déconseille les petites embarcations à propulsion humaine sur le lac Saint-Pierre.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Promotion	- Favorise la consommation de la chair du rat musqué.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	CRITIQUE DU DOCUMENT	Précision	- Suggère de compléter l'inventaire des végétaux.

INTERVENANT : No: 9 Nom: VILLE DE BERTHIERVILLE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Implantation d'une marina à Berthier.
" "	" "	Aménagement	- Dragage du chenal du nord.
" "	" "	" "	- Amélioration du balisage du circuit de canot dans les îles.
" "	" "	Activité	- Développement de croisières dans les îles de Berthier.
" "	" "	Gestion	- Consolidation de la rampe actuelle de Berthier.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Erection d'une tour d'observation.
" "	" "	" "	- Implantation d'un centre d'interprétation de la nature à Berthier.
" "	ACTIVITÉ TERRESTRE	" "	- Implantation d'une piste cyclable dans les îles de Berthier.
" "	MISE EN VALEUR	Infrastructure	- Implantation d'un musée Gilles Villeneuve.
" "	" "	" "	- Implantation d'un centre d'information touristique.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	AFFECTATION	Statut légal	- Déclarer la commune de Berthier "sanctuaire d'oiseaux".
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Favorable à l'ensemble du document.

INTERVENANT : No: 10 Nom: M.R.C. MASKINONGÉ

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Que chacune des municipalités riveraines ait une accessibilité au lac Saint-Pierre.
" "	" "	Aménagement	- Que le dragage des principales rivières affluentes au lac Saint-Pierre soit assuré.
" "	" "	" "	- Souhaite la mise en place d'un programme en vue d'assurer l'entretien des principaux affluents du lac Saint-Pierre.
" "	" "	" "	- Désire le dragage, par le M.T.Q., de l'embouchure des grande et petite rivières Yamachiche.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Que soit aménagé à l'intérieur de l'agglomération de Louiseville un centre régional d'interprétation et d'observation auquel seraient jumelés une tour d'observation, un terrain de camping et un centre d'information touristique régional.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- Demande une étude visant la planification d'un sentier de randonnée pédestre et d'une piste cyclable sur la rive nord du lac Saint-Pierre.
" "	" "	Infrastructure	- Souhaite l'aménagement de voies d'accès répondant aux besoins des municipalités riveraines et proposées par celles-ci.
" "	AFFECTATION	Zonage	- Que les agglomérations de Maskinongé et d'Yamachiche fassent partie intégrante du plan de développement à titre de pôles secondaires jumelés à l'agglomération de Louiseville.
" "	" "	" "	- Que l'agglomération de Louiseville, de part sa situation géographique, de la qualité du réseau routier donnant accès aux rives du lac et des différents équipements en place, doit être considérée comme un pôle majeur de développement.
<u>AGRICULTURE</u>	AMÉNAGEMENT	Drainage	- Qu'un bon drainage des terres agricoles soit assuré.

INTERVENANT : No: 10 Nom: M.R.C. MASKINONGÉ.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande la mise en place, par la COLASP, d'une table de concertation régionale.
" "	PERCEPTION DE LA RÉGION	Potentiel récréatif	<ul style="list-style-type: none"> - Que le lac Saint-Pierre constitue une zone à haut potentiel récréatif encore sous exploitée.
" "	" " " "	Potentiel écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Que ses membres sont conscients que le lac Saint-Pierre est une zone naturelle exceptionnelle et que l'on se doit d'en protéger les espaces les plus sensibles.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	<ul style="list-style-type: none"> - Elle admet qu'il ne fait nulle doute que la démarche entreprise par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est fort justifiée.
" "	" " "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Que le document se veut un outil très intéressant en vue d'assurer un aménagement rationnel de ce milieu.
" "	" " "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Que le document dans l'ensemble cerne bien la problématique de la conservation en bordure du lac Saint-Pierre et de son aménagement en fonction du développement récréatif.
" "	" " "	Précision	<ul style="list-style-type: none"> - Que des imprécisions cartographiques sont à corriger.
" "	" " "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Que le "Bois du Boulé" a la toponymie "Bois du Brûlé" et non "du Boulé".
" "	" " "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'en général, elle est favorable aux équipements proposés pour la zone d'influence de Louiseville bien qu'elle en trouve la liste incomplète.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Consolidation vs développement	<ul style="list-style-type: none"> - Que la consolidation des équipements en place soit privilégiée.
" "	" "	Mise en valeur vs conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Que les zones de conservation prévues à l'intérieur de la M.R.C. de Maskinongé ne soient pas des entraves aux activités de pêche commerciale.

INTERVENANT : No: 10 Nom: M.R.C. MASKINONGÉ.			
Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>ENVIRONNEMENT</u>	MISE EN VALEUR	Étude	- Souhaite la réalisation d'études sur la pollution du lac Saint-Pierre.

INTERVENANT : No: 11 **Nom:** MUNICIPALITÉ DE POINTE-DU-LAC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Désire l'implantation d'une base de voile majeure au camp Val-Heureux.
" "	" "	" "	- Souhaite l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	" "	- Souhaite la conception et réalisation d'un sentier d'interprétation de la nature dans la municipalité.
" "	" "	" "	- Recommande l'implantation d'un site à vocations multiples incluant l'observation, l'interprétation naturelle, l'information touristique et une halte routière face au Cénacle Saint-Pierre.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- Qu'une étude concernant l'implantation d'un site de camping soit réalisée.
" "	AFFECTATION	Statut légal	- Souhaite l'aménagement d'un parc municipal jumelé à la rampe.

INTERVENANT : No: 12 **Nom:** CLUB DE LA LANDROCHE INC., Baie-du-Fèbvre.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Doter la rive sud d'un accès aux eaux libres entre Nicolet et Notre-Dame-de-Pierreville.
" "	" "	Aménagement	- Souhaite le dragage d'un canal face à la rampe de mise à l'eau à Baie-du-Fèbvre.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Activité	- Recommande que le M.L.C.P., conjointement avec d'autres organismes, mette au point un programme destiné à sensibiliser les jeunes du primaire et du secondaire à la conservation de la faune.
" "	MISE EN VALEUR	Promotion	- Que soient publicisés les services offerts ainsi que les activités pouvant être réalisées au lac Saint-Pierre.
" "	" "	Gestion	- Que le M.L.C.P. négocie des ententes avec les représentants du milieu leur permettant de financer (sans abuser) l'entretien des immobilisations défrayées par le M.L.C.P.
" "	" "	"	- Demande que des négociations se poursuivent entre le ministère de la Défense nationale et des intervenants du milieu pour parvenir à améliorer les possibilités d'utilisation récréative de cette partie du lac Saint-Pierre.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	"	- Que les agriculteurs pourraient faire office de pourvoyeurs à l'automne.
" "	PROTECTION	Habitat	- Recommande de protéger prioritairement la zone humide située en deçà de la récurrence 5 ans (au lieu de 2 ans tel que décrit dans le plan directeur).
" "	" "	" "	- Que les municipalités et les M.R.C. s'engagent à protéger l'érablière argentée par voie de réglementation.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- Que se poursuivent les inventaires et les études biologiques.

INTERVENANT : No: 12 Nom: CLUB DE LA LANDROCHE INC., Baie-du-Fèbvre.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>AGRICULTURE</u>	EXPLOITATION	Pratique agricole	- Demande que le M.A.P.A. évalue les possibilités de culture de riz sauvage.
" "	MISE EN VALEUR	Étude d'impact	- Que les projets d'aménagements agricoles soient soumis à la procédure des études d'impact.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Favorise l'approche intégrée.
" "	PERCEPTION DE LA RÉGION	Potentiel écologique	- Demande au M.L.C.P. de reconnaître le rôle capital du lac Saint-Pierre dans l'écologie de l'ensemble du Saint-Laurent en terme de production primaire et d'épuration des eaux.
" "	" " " "	" "	- Reconnaît que l'enjeu environnemental n'est pas de stature uniquement locale ou régionale mais aussi provinciale, nationale et internationale.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Que le plan directeur est une bonne approche pour aborder le problème complexe du lac Saint-Pierre.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Zonage vs connaissance du milieu	- Que soit révisé le zonage en fonction des nouvelles connaissances qui seront acquises lors des futurs inventaires.
" "	" "	Moratoire vs connaissance du milieu	- Recommande qu'un moratoire sur tous les travaux risquant d'affecter les potentiels soit observé par tous les intervenants d'ici la fin des inventaires.
" "	" "	Mise en valeur vs agriculture	- Demande que tout devrait être mis en oeuvre pour que le potentiel naturel du milieu soit mis en valeur et que des solutions agricoles plus respectueuses de l'environnement soient étudiées.
" "	" "	Mise en valeur vs conservation	- Souhaite l'exploitation des ressources plutôt que la création de nouveaux sanctuaires.

INTERVENANT : No: 13 Nom: U.P.A. DE LA RÉGION DE SOREL.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>AGRICULTURE</u>	AMÉNAGEMENT	Endiguement	- Que les agriculteurs sont intéressés à récupérer les sols perdus, faute de drainage, par des aménagements à cette fin.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PERCEPTION DE LA RÉGION	Potentiel agricole	- Que les sols de la région de Sorel sont des sols à fort potentiel agricole et que les agriculteurs sont intéressés à les exploiter.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Avis	- Que les agriculteurs ne sont pas intéressés à abandonner leurs lots pour le divertissement de quelques citoyens.
" "	" " "	"	- Que les chasseurs ne sont pas toujours bienvenus à cause des dommages qu'ils occasionnent.
" "	" " "	"	- Que les agriculteurs ne sont pas contre la mise en valeur du lac Saint-Pierre si elle ne compromet pas le développement et la quiétude de l'activité agricole.

INTERVENANT : No: 14 Nom: CORPORATIONS MUNICIPALES DE LA PAROISSE SAINTE-ANNE ET DU VILLAGE D'YAMACHICHE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Souhaite l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau sécuritaire et fonctionnelle pendant toute l'année.
" "	" "	Aménagement	- Que soit redonné aux petite et grande rivières Yamachiche leur profil d'antan en les draguant et en débarrassant leurs embouchures de tout le sable accumulé suite à des travaux du ministère des Transports.
" "	" "	" "	- Que soit prévu le dragage des deux rivières à tous les 10 ans.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- En faveur de l'implantation d'un centre d'interprétation du patrimoine des basses terres du Saint-Laurent dans la région du lac Saint-Pierre.
" "	" "	Activité	- Que Yamachiche pourrait devenir l'étape centrale d'un éventuel circuit du patrimoine.
" "	AFFECTATION	Statut légal	- Que soit accordé à Yamachiche un statut particulier de "site patrimonial", et lui octroyer, dans les plus brefs délais, les sommes nécessaires à la conservation des édifices à valeur patrimoniale.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	AFFECTATION	Zonage	- D'accord avec la zone de conservation prévue à Yamachiche à condition qu'elle ne coupe l'accessibilité de cette zone à la population.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Autre	- Invite les intervenants du milieu à s'impliquer davantage et, à la limite, prendre totalement en charge la protection, la conservation, le développement et l'exploitation des ressources naturelles et récréatives de leur milieu.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs conservation	- Que soit défini et maintenu un équilibre entre la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	AMÉNAGEMENT	Berge	- Préconise le reboisement des rives des deux rivières afin de les consolider.

INTERVENANT : No: 15 Nom: ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU (A.Q.T.E.).

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>AGRICULTURE</u>	MISE EN VALEUR	Étude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Que les projets du M.A.P.A. fassent l'objet d'une étude d'impact ou d'une consultation publique.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Autre	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'elle tient à mettre en relief la nécessité d'une meilleure concertation des interventions sans pour autant favoriser une approche intégrée sous la supervision d'un organisme central. Ainsi, le M.A.P.A. devrait travailler de concert avec le MENVIQ autant pour le programme d'assainissement des eaux que pour la mise en application des programmes de récupération.
" "	PERCEPTION DE LA RÉGION	Potentiel hydrique	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaît que la ressource eau constitue certes un des éléments essentiels identifiés dans ce plan et qu'à cause de sa piètre qualité elle impose de sérieuses contraintes tant pour les activités récréatives que pour les utilisations biologiques.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Que les projets d'endiguement et de drainage du ministère de l'Agriculture ne soient en aucun temps réalisés au mépris des ressources fauniques.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	AMÉNAGEMENT	Programme d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Prône l'accélération d'un programme d'assainissement des eaux pour les municipalités concernées, pour les industries et pour l'agriculture.
" "	" "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Considère que toutes les eaux usées de la région métropolitaine de Montréal (incluant Laval et la rive sud) devraient être traitées le plus rapidement possible.

INTERVENANT : No: 16 **Nom:** ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DU COMTÉ DE MASKINONGÉ.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Gestion	- Dragage de la petite rivière du Loup.
" "	" "	Activité	- Désire que soit mise l'emphase sur l'activité de voile dans la zone d'influence de Pointe-du-Lac.
" "	" "	Gestion	- Consolidation de la rampe de mise à l'eau de la petite rivière du Loup.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Aménagement d'un sentier d'interprétation estival et automnal près de la rampe de la petite rivière du Loup.
" "	" "	" "	- Érection d'une tour d'observation à proximité de la rampe de la petite rivière du Loup.
" "	ACTIVITÉ TERRESTRE	" "	- Aménagement d'un camping sauvage et d'un terrain de pique-nique près de la rampe de la petite rivière du Loup.
" "	MISE EN VALEUR	Infrastructure	- Aménagement d'une sortie de l'autoroute menant à la rampe de mise à l'eau sur la petite rivière du Loup.
" "	AFFECTATION	Zonage	- Que Louiseville fasse l'objet d'un pôle majeur de récréation.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	PROTECTION	Milieu naturel	- D'accord pour que le M.L.C.P. reste le propriétaire de ses terres riveraines sur les rives du lac Saint-Pierre et en assume la conservation des espèces fauniques et végétales.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	CRITIQUE DU DOCUMENT	Avis	- En accord avec la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre en autant qu'on gardera à ce coin de pays sa vocation première, soit celle de la chasse et de la pêche sportives, tout en reconnaissant la nécessité de développer des activités connexes pour les autres types d'utilisateurs.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Concertation vs COLASP	- Que la COLASP demeure le centre de ralliement de tous les dossiers du lac Saint-Pierre provenant du milieu.

INTERVENANT : No: 17 **Nom:** ASSOCIATION DES MARCHANDS DE BERTHIERVILLE INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Propose la revitalisation du port de Berthier pour la plaisance tout en ayant un souci de revitaliser le centre-ville.
" "	" "	" "	- Propose à moyen terme (3 à 5 ans) le déménagement de la marina au centre-ville de Berthier avec aménagement d'une descente, d'un brise courant et d'un stationnement.
" "	" "	Aménagement	- Propose à court terme (1 à 3 ans) le dragage du fleuve.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Suggère le développement d'observatoires d'oiseaux migrateurs tout le long de la ville.
" "	" "	Activité	- Soulève la possibilité de faire des croisières fauniques.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	AFFECTATION	Statut légal	- Propose que la commune de Berthier devienne un lieu consacré de repos pour les oiseaux migrateurs et qu'il faudrait y prohiber la chasse afin de tirer le meilleur parti du potentiel extraordinaire qu'elle recèle.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Croit que le plan directeur constitue une excellente initiative tant pour la région du lac Saint-Pierre que pour le développement du tourisme au Québec.

INTERVENANT : No: 18 Nom: TOURISME DE LANAUDIÈRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Ne voit pas la nécessité de construire des débarcadères sur les îles accessibles en embarcation seulement. Pour les îles accessibles en automobile, ces infrastructures devraient être associées aux rampes de mise à l'eau.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour l'implantation d'une rampe de mise à l'eau sur l'île Madame, mais suivant certains critères: services offerts à proximité (appâts, guide, essence), surveillance, utilisable en toute saison, près des sections les plus intéressantes en terme de faune.
" "	" "	Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour le balisage des canaux et l'identification des îles.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour que soit évaluée la possibilité d'ouvrir une brèche dans les barrages entre les îles.
" "	" "	Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Ne favorise pas une limite de vitesse générale à la grandeur des îles, mais retient l'idée pour certaines sections de chenaux très étroits.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour que des ententes soient prises avec les agriculteurs et autres intervenants pour favoriser l'observation de la sauvagine en période migratoire.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Propose que des entreprises de guidage gèrent l'activité d'observation de la sauvagine.
" "	" "	Concept	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour le développement d'un modèle original d'interprétation du patrimoine naturel et culturel dans la région du lac Saint-Pierre qui tiendrait compte de la spécificité du milieu naturel et aurait une préoccupation d'éducation.

INTERVENANT : No: 18 Nom: TOURISME DE LANAUDIÈRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ TERRESTRE	Équipement	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour le développement de circuits cyclistes, mais simplement par la production de documents présentant les projets et les points d'intérêt.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Ne prône pas l'établissement de camping et d'aires de pique-nique sur les îles accessibles par embarcations seulement, mais sur les îles accessibles en automobile, certains équipements pourraient être souhaitables et gérés par des entreprises de services.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour que l'analyse des besoins récréatifs du bassin de population de la région soit réalisée.
" "	" " "	Promotion	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour que le M.L.C.P. favorise et publicise les services offerts sur place ainsi que les activités à réaliser en terme de faune et de nautisme.
" "	AFFECTATION	Zonage	<ul style="list-style-type: none"> - Suggère de remplacer l'idée de pôle et de zone d'influence par l'unité de base que constitue la partie adjacente au long de chaque municipalité régionale de comté concernée.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Interdire la pêche commerciale de la perchaude en période de fraye.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour que le M.L.C.P. réglemente l'exploitation des grenouilles.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Propose que la pêche à l'arc où à l'arbalète soit permise plus tôt au printemps.
" "	" "	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Que la chasse contrôlée, s'il devait en avoir, soit sous la gérance des pourvoiries.
" "	AMÉNAGEMENT	"	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour que Canards Illimités Inc., protège et aménage les terres humides.

INTERVENANT : No: 18 Nom: TOURISME DE LANAUDIÈRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>FAUNE-HABITAT</u>	PROTECTION	Habitat	- D'accord avec la position du M.L.C.P. de protéger la plaine d'inondation en deçà de la récurrence de 2 ans.
" "	" "	"	- D'accord pour la protection intégrale des frayères à utilisation dense et moyenne en autant que soient permises certaines utilisations à des fins récréatives.
" "	" "	"	- D'accord pour que la C.P.T.A. protège les érablières argentées, mais trouve inacceptable la proposition du M.L.C.P. d'éviter toutes coupes forestières sur une bande riveraine de 300 m.
" "	" "	Gestion	- D'accord pour que le M.L.C.P. prenne des mesures légales pouvant aller jusqu'à l'acquisition d'une bande de terrain suffisante pour la protection des habitats dans la baie de l'Île-de-Grâce.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- D'accord pour le programme d'acquisition de connaissances du M.L.C.P. sur les milieux riverains.
" "	AFFECTATION	Statut légal	- Favorable à ce que le M.L.C.P. confère un statut particulier de conservation à l'Île-de-la-Girodeau et à la baie de l'Île-de-Grâce.
" "	" "	" "	- Favorise l'implantation d'une aire de repos plutôt que de la chasse contrôlée à l'Île-de-la-Girodeau.
<u>AGRICULTURE</u>	EXPLOITATION	Pratique agricole	- D'accord pour que soient favorisées les méthodes d'agriculture compatibles avec la faune.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs milieu	- Considère que la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre doit se faire selon les unités territoriales de base que sont les M.R.C.; cela doit contribuer à l'économie par le développement optimisé du secteur récréo-touristique. Selon cette approche, des mesures de conservation sont des outils de développement si on a une préoccupation économique.

INTERVENANT : No: 18 Nom: TOURISME DE LANAUDIÈRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>PLAN DIRECTEUR</u></p> <p><u>ENVIRONNEMENT</u></p>	<p>PRINCIPE D'INTERVENTION</p> <p>MISE EN VALEUR</p>	<p>Habitat vs agriculture</p> <p>Étude</p>	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord pour protéger les haltes migratoires par des ententes avec les agriculteurs et le M.A.P.A., de même que pour la protection des aires de nidification et d'élevage des canards. - Rappelle l'importance que les projets majeurs susceptibles d'avoir un effet nocif sur la qualité des eaux soient soumis au MENVIQ. Se préoccupe beaucoup du rejet sans traitement des eaux usées de la C.U.M. dans le Saint-Laurent.

INTERVENANT : No: 19 Nom: CANARDS ILLIMITÉS INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Trouve difficile de mettre en application la recommandation d'éviter toute coupe forestière sur une bande riveraine de 300 m. des îles et du lac Saint-Pierre à cause de la limite imprécise des rives.
" "	AMÉNAGEMENT	Faune	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite pouvoir élaborer des projets de nature à favoriser le poisson en plus des autres espèces fauniques.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Propose un cheminement relatif aux aménagements fauniques: <ul style="list-style-type: none"> . description du milieu; . identification des facteurs limitant la productivité biologique; . consultation; . élaboration d'un plan d'aménagement; . réalisation des aménagements; . suivi des aménagements.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Présente une carte des zones offrant des bonnes possibilités d'aménagement faunique.
" "	" "	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Se voit comme un intervenant majeur au lac Saint-Pierre.
" "	PROTECTION	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Appuie le M.L.C.P. dans sa démarche de conservation des milieux riverains.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - En accord avec le souci de protection des habitats.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord "de protéger prioritairement la zone humide située en deçà de la récurrence deux ans".
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord sur la protection des habitats de fraye, mais non de façon intégrale.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Suggère d'identifier les forêts les plus vitales pour la faune et prendre les moyens nécessaires à leur protection.

INTERVENANT : No: 19 Nom: CANARDS ILLIMITÉS INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>FAUNE-HABITAT</u>	PROTECTION	Habitat	- D'accord de protéger de façon particulière les aires de reproduction et d'élevage utilisées intensivement par les canards barboteurs.
" "	" "	Gestion	- D'accord sur leur collaboration pour acquérir et aménager des terres.
" "	" "	"	- Propose le plan de conservation suivant: <ul style="list-style-type: none"> . protection acquise sur les propriétés du M.L.C.P.; . recherche de concertation sur propriétés privées; . que Canards Illimités puisse intervenir dans ces deux cas pour réaliser des aménagements et dans le second cas, pour augmenter les impacts positifs et réduire les impacts négatifs sur la faune pour des projets où des compromis sont nécessaires.
" "	" "	Législation	- En désaccord sur le fait d'attendre la loi sur la protection des habitats fauniques.
" "	AFFECTATION	Zonage	- En accord avec les zones prioritaires proposées par le M.L.C.P.
<u>AGRICULTURE</u>	EXPLOITATION	Pratique agricole	- Souhaite que le M.A.P.A. et les agriculteurs continuent d'utiliser des méthodes d'agriculture compatibles avec la faune.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Souhaite être présent aux tables de concertation interministérielles.
" "	" "	"	- Propose que l'approche intégrée suggérée par M.L.C.P. fasse office d'une étude d'impact.
" "	" "	"	- Se dit prêt à mettre les moyens qu'il possède pour la conservation et la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre.
" "	" "	"	- En accord avec la forme de "partnership" proposée.

INTERVENANT : No: 19 Nom: CANARDS ILLIMITÉS INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- En accord avec l'approche concertée proposée par le M.L.C.P.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Félicite le M.L.C.P. de l'initiative du plan directeur.
" "	" " "	" "	- Que le document identifie bien les richesses fauniques et floristiques du lac.
" "	" " "	" "	- Que le document identifie bien la problématique de la fragilité des écosystèmes riverains par rapport aux conflits d'utilisation. D'où, besoin évident de conservation et de mise en valeur du lac Saint-Pierre.
" "	" " "	Précision	- Que soient mieux définies les notions de protection et de conservation.
" "	" " "	" "	- Souhaite plus de détails sur les moyens et délais prévus pour réaliser le plan de conservation.
" "	" " "	" "	- Souhaite une meilleure définition de "protéger".
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs zone conflictuelle	- Suggère de mettre l'emphase sur les sites conflictuels les plus aigus.
" "	" "	Mise en valeur vs faune	- Souhaite que aménagements et activités de plein air n'entrent pas en conflit avec l'aménagement faunique.
" "	" "	Faune vs agriculture	- Souhaite pouvoir élaborer des projets avec des méthodes d'aménagement bénéfiques pour l'agriculture et la faune.
" "	" "	Habitat vs agriculture	- D'accord sur une protection particulière des sites de première importance comme halte migratoire de la sauvagine par des ententes avec les producteurs agricoles et le M.A.P.A.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	MISE EN VALEUR	Étude	- Préconise une étude hydrologique pour mieux définir et comprendre la zone de récurrence.

INTERVENANT : No: 19 Nom: CANARDS ILLIMITÉS INC.			
Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>ENVIRONNEMENT</u>	MISE EN VALEUR	Étude	- Que tout projet d'aménagement du territoire soit soumis à une analyse d'impact.

INTERVENANT : No: 20 Nom: CLUB DES ORNITHOLOGUES DU QUÉBEC ET LA SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Que soit créé un centre d'interprétation rayonnant dans tout le secteur des îles de Berthier.
" "	" "	" "	- Que soit aménagé un sentier d'interprétation sur la commune de Berthier.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- Souhaite une étude sur l'aménagement d'une piste cyclable (courte et longue randonnées) dans le secteur des îles.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	PROTECTION	Habitat	- Reconnaît l'importance de la protection de tous les milieux décrits dans le plan directeur, principalement celui du secteur de la Baie de l'Île-de-Grâce.
" "	" " "	Législation	- D'accord pour que la M.R.C. de d'Autray légifère afin que les riverains ne détruisent pas les berges, particulièrement les marécages.
" "	AFFECTATION	Zonage	- Que la zone habitée de la région de Berthierville soit protégée et aménagée, soit l'Île-de-la-commune de Berthier, l'Île-aux-Vaches et la commune de l'Île-du-Pads. Dans ces deux cas, il devrait y avoir de la part de la M.R.C. de d'Autray reconnaissance du statut de "zones de conservation".
" "	" "	Statut légal	- En faveur de la création d'une réserve écologique pour la héronnière de la Grande Île.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Sectorielle	- Favorise l'approche sectorielle.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Que le plan directeur semble restrictif quant à l'utilisation du potentiel récréatif des îles de Berthier puisqu'on y favorise davantage le nautisme, la chasse et la pêche, et néglige des loisirs importants tels le cyclisme, la randonnée pédestre et l'interprétation de la nature.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	MISE EN VALEUR	Étude	- Souhaite une étude d'impact sur les effets d'érosion des berges causés par la pratique du nautisme.

INTERVENANT : No: 21 **Nom:** MARCEL VALOIS, Saint-Ignace-de-Loyola.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Craint que la mise en valeur du lac Saint-Pierre mène à une ingérence dans son milieu.
" "	" " "	" "	- Craint qu'on développe des projets qu'il ne considère pas comme prioritaires.
" "	" " "	" "	- Craint également que ces projets soient plus utiles aux étrangers et qu'ils risquent d'entraîner, à plus ou moins long terme, des déboursés pour les contribuables locaux.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs entreprise privée	- Il recommande de miser sur l'entreprise privée en consolidant ce qui est déjà en place et offre des services adéquats.

INTERVENANT : No: 22 **Nom:** U.P.A. DE NICOLET.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Préconise une intégration des diverses activités du milieu, donc une véritable concertation entre tous les intervenants concernés.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Que le plan directeur du M.L.C.P. est un plan sectoriel élaboré unilatéralement en dehors de toute participation véritable des intéressés intimement visés.
" "	" " "	"	- Que le plan directeur omet, dans son approche de mise en valeur, la dimension agricole.
" "	" " "	Avis	- Ne veut en rien voir s'ériger un grand parc récréologique aux dépens des producteurs agricoles qui ont d'autres priorités que l'établissement d'une société de loisirs.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Faune vs agriculture	- Que, même si le potentiel faunique est relativement considérable sur la rive sud du lac Saint-Pierre, il ne doit en rien venir altérer l'importance du potentiel agricole qui forme la base de l'économie de la région.

INTERVENANT : No: 23 Nom: ASSOCIATION SPORTIVE ET ÉCOLOGIQUE DE LA BATISCAN INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>FAUNE-HABITAT</u>	PROTECTION	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Que soit protégée prioritairement la zone humide située en deçà de la récurrence deux (2) ans. - Que soit assurée la protection intégrale des habitats de fraye qui montrent une intensité d'utilisation, par les géniteurs, de catégories dense et moyenne. - Que soient protégés particulièrement les sites de première importance comme halte migratoire pour la Bernache du Canada et les canards barboteurs et plongeurs, entre autres, par des ententes avec les agriculteurs et le M.A.P.A. - Que soient protégées de façon particulière les aires de production et d'élevage utilisées intensivement par les canards barboteurs.
" "	" "	"	
" "	" "	"	
" "	MISE EN VALEUR	Étude	<ul style="list-style-type: none"> - Que se poursuive le programme d'acquisition de connaissances portant sur la valeur faunique et écologique des milieux riverains localisés jusqu'au niveau de récurrence des crues de dix (10) ans; les résultats de ces études devraient favoriser une affectation rationnelle des sols situés entre les niveaux de récurrence deux (2) ans et dix (10) ans en tenant compte de leur valeur et leur vocation naturelle.
<u>AGRICULTURE</u>	AMÉNAGEMENT	Endiguement	<ul style="list-style-type: none"> - Opte clairement, à partir de la vocation spécifique du lac Saint-Pierre, pour une position de statu quo et demande aux autorités du M.A.P.A. de renoncer à tout projet d'endiguement dans le secteur de Baieville et dans d'autres secteurs éventuellement.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - Que l'étude de cette question et la prise de décision soit faite dans une approche intégrée où se retrouvent divers ministères tels le M.A.P.A., le M.L.C.P., le ministère de l'Environnement ainsi que l'O.P.D.Q.

INTERVENANT : No: 23 **Nom:** ASSOCIATION SPORTIVE ET ÉCOLOGIQUE DE LA BATISCAN INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>AGRICULTURE</u>	MISE EN VALEUR	Étude d'impact	- Que, dans l'hypothèse d'une décision de poursuivre la réalisation du projet d'endiguement, une étude économique soit faite sur les avantages financiers d'une meilleure production agricole par rapport aux pertes touristiques, sportives, commerciales et autres, consécutives à une diminution de la faune aquatique.
" "	" " "	" "	- Qu'une étude scientifique soit menée sur les impacts environnementaux du projet d'endiguement et qu'une étude comparative soit faite avec le secteur 1, comme groupe témoin.
" "	" " "	Compensation financière	- Que soient élaborées des alternatives visant à compenser financièrement les propriétaires de terres agricoles pour pertes significatives de revenus dues à un retard d'ensemencement.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PERCEPTION DE LA RÉGION	Potentiel écologique	- Que le lac Saint-Pierre est avant tout un formidable filtre écologique et un réservoir biologique unique au Québec.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Que le document expose toutes les dimensions avec une égale insistance sans faire ressortir suffisamment sa dimension de filtre et de garde-manger biologique.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs environnement	- Que toutes les utilisations doivent respecter et être subordonnées à la dimension de filtre écologique et de réservoir écologique unique.
" "	" "	" "	- Que soit exigée la production d'une étude d'impact pour tous les projets d'aménagement prévus dans la plaine de débordement jusqu'au niveau de récurrence deux (2) ans.
" "	" "	" "	- Que toute volonté de poursuivre la réalisation du projet d'endiguement après la production des études d'impact fasse préalablement l'objet d'audiences publiques sur l'environnement avant que le ministère de l'Environnement émette une autorisation de procéder.

INTERVENANT : No: 2 Nom: ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>FAUNE-HABITAT</u>	PROTECTION	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Signifie que le Québec, signataire des ententes internationales sur la protection de l'habitat des oiseaux migrateurs et des zones humides, doit en tenir compte au lac Saint-Pierre.
<u>AGRICULTURE</u>	MISE EN VALEUR	Compensation financière	<ul style="list-style-type: none"> - Retient l'idée du M.L.C.P. voulant que la protection des habitats fauniques doit inévitablement passer par des mesures législatives couplées à une forme de dédommagement envers les agriculteurs.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	CRITIQUE DU DOCUMENT	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'il est impossible de considérer le plan directeur sans tenir compte du projet d'endiguement des basses terres du lac Saint-Pierre.
" "	" " "	"	<ul style="list-style-type: none"> - S'inquiète de la naïveté du M.L.C.P. qui envisage de confier le zonage et la préparation des schémas d'aménagement du territoire aux municipalités et M.R.C. alors que ces mêmes instances réunies au sommet économique régional ont complètement passé sous silence cet aspect de leur économie qu'est le lac Saint-Pierre; la seule allusion faite à ce sujet l'a été par M. le ministre Garon qui déclarait disposer de sommes énormes vouées à l'endiguement dudit lac.
" "	" " "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Souligne, qu'outre la menace des endiguements pour l'agriculture de la coupe de bois, de la villégiature et de la pollution, le développement des infrastructures pour y favoriser les activités de loisir sont également susceptibles d'engendrer de nouvelles pressions sur le milieu.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'il est essentiel que soit établie une politique cohérente quant à l'utilisation de ce milieu entre les deux ministères, le M.L.C.P. et le M.A.P.A.
" "	" "	Mise en valeur vs conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Souligne que la protection significative des habitats ne peut se faire à la pièce mais exige la protection de l'ensemble des habitats essentiels. Elle retient les deux grandes voies menant à la protection des habitats suggérée par le M.L.C.P. : la protection générale et la protection particulière.

INTERVENANT : No: 25 **Nom:** CONSEIL RÉGIONAL DE LOISIR CENTRE DU QUÉBEC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - Que les discussions et consultations devront être élargies, c'est-à-dire qu'il faudra admettre et même provoquer la présence de plusieurs autres intervenants autour de la table pour assurer une viabilité effective du projet et que l'approche intégrée semble être la suite plausible pour donner des résultats efficaces.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Que l'approche intégrée, concertée et la prise en main vont de pair et qu'elles doivent être accompagnées d'une information et d'un réseau de communications solides.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant l'arrimage entre l'Etat et le milieu, il croit que la COLASP devrait élargir ses rangs pour assurer une représentation directe de tous les intervenants concernés par la mise en valeur du lac Saint-Pierre. A leur avis, les règlements généraux actuels de la COLASP ne le permettent pas.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Il croit fermement qu'il devrait faire partie des rangs de la COLASP et y tenir une place de choix: leurs connaissances du milieu et leur expertise en matière de consultation militent en faveur de cette reconnaissance.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	<ul style="list-style-type: none"> - Il exprime sa satisfaction générale du document bien qu'il soit perfectible.
" "	" " "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Il constate que le document semble marquer un pas dans le sens de la compréhension des phénomènes physiques et du développement social liés au territoire.
" "	" " "	Avis	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant le développement des pôles de Pierreville, de Notre-Dame-de-Pierreville, de Baie-du-Fèbvre et Nicolet, il se demande comment les organismes privés concernés seront mis à contribution lors des études et des décisions les touchant directement.

INTERVENANT : No: 25 **Nom:** CONSEIL RÉGIONAL DE LOISIR CENTRE DU QUÉBEC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>PLAN DIRECTEUR</u></p> <p>" "</p> <p>" "</p>	<p>PRINCIPE D'INTERVENTION</p> <p>" "</p> <p>" "</p>	<p>Consolidation vs développement</p> <p>Mise en valeur vs milieu</p> <p>Consultation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il recommande la consolidation et l'amélioration des équipements existants avant toute nouvelle implantation. - Souscrit à la volonté exprimée de faire en sorte que les intervenants du milieu finissent par prendre eux-mêmes en main... le développement et l'exploitation des ressources naturelles et récréatives de leur propre milieu. - Concernant les recommandations d'ordre général, advenant que des modifications majeures soient apportées au plan directeur, suite aux réactions d'intervenants dont l'implication et la collaboration sont importantes dans la réalisation du plan directeur, il serait souhaitable, voire même essentiel, de procéder à une autre période de consultation élargie à tous les intervenants potentiels et cela avant de procéder à toute étape subséquente.

INTERVENANT : No: 26 **Nom:** CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>RÉCRÉATION</u></p> <p>" "</p>	<p>ACTIVITÉ NAUTIQUE</p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>ACTIVITÉ ÉDUCATIVE</p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>" "</p>	<p>Aménagement</p> <p>" "</p> <p>Réglementation</p> <p>Gestion</p> <p>Gestion</p> <p>"</p> <p>Concept</p> <p>"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Que des corridors de navigation soient délimités ou que des règlements favorisant la pratique d'activités nautiques dans tel secteur soient décrétés de manière à accorder un privilège d'utilisation du territoire aux pratiquants de ces activités. - Que soient publicisées les informations cartographiques et que soit signalée la présence des barrages sur le plan d'eau et que la COLASP veille à la réalisation de cette recommandation et assure la diffusion des informations. - Que l'on publicise largement tous les règlements relatifs à la navigation motorisée dans les clubs de chasse et pêche, les marinas, les clubs nautiques, etc. - Que le milieu ait accès à des programmes de rénovation et d'amélioration par des moyens d'assistance technique et financière pour pallier à la détérioration des aménagements nautiques existants et favoriser leurs pleines utilisations. - Que le milieu (COLASP) assume la maîtrise d'oeuvre de l'implantation du centre d'interprétation du patrimoine. - Que le monde de l'éducation soit associé de près à la mise en valeur des composantes naturelles et culturelles de la région et que des expériences pilotes soient favorisées. - Qu'un modèle d'interprétation soit développé par la COLASP avec le soutien technique et financier du M.L.C.P. et des autres ministères intéressés. - Que soit appuyée l'expérimentation de l'écomusée l'insulaire comme projet pilote pouvant servir de laboratoire pour le développement d'un modèle d'interprétation au lac Saint-Pierre.

INTERVENANT : No: 26 Nom: CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Concept	- Que le modèle d'interprétation retenu s'articule selon le concept de l'auto-interprétation.
" "	" "	"	- Que le centre d'interprétation du patrimoine des basses terres du Saint-Laurent se réalise après avoir développé le modèle d'interprétation et seulement à la condition qu'un tel moyen soit retenu.
" "	" "	"	- Que le concept de l'écomusée soit identifié comme un moyen de mettre en valeur les composantes naturelles et culturelles de la région.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- Que la COLASP fasse l'étude de l'opportunité d'établir une rampe de mise à l'eau en bordure de la rivière Yamachiche.
" "	" "	"	- Que la COLASP, en collaboration avec les C.R.L., réalise une étude de l'offre et de la demande en matière de loisir pour la population des M.R.C. sises dans la région du lac Saint-Pierre.
" "	" "	Promotion	- Que l'on fasse la promotion des différents services offerts à la population locale et extérieure (rampe de mise à l'eau, location d'équipements, pourvoiries, activités sportives et culturelles, lieux de restauration et d'hébergement, etc.).
" "	" "	"	- Que la COLASP développe divers outils promotionnels dans le but de mieux faire connaître la région du lac Saint-Pierre et ses potentiels de conservation et de récréation.
" "	" "	"	- De mettre sur pied une ou plusieurs activités d'envergure régionale afin de mieux faire connaître la région du lac Saint-Pierre. (Ex: La pêche aux poulamons à Sainte-Anne-de-la-Pérade).
" "	" "	"	- Que l'on mette sur pied l'organisation et les mécanismes de contrôle nécessaires à la tenue des activités d'envergure régionale.

INTERVENANT : No: 26 Nom: CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u> " " " "	MISE EN VALEUR " " " "	Promotion Signalisation Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Que l'on développe des mécanismes d'information nécessaires à la promotion du lac Saint-Pierre. (Ex: Dépliant touristique, calendrier des activités, circuits de balade, signalisation... etc.). - Qu'en collaboration avec les autorités concernées, un système de signalisation adéquat soit mis en place dans les plus brefs délais. - Que l'on développe des formes d'hébergement complémentaires spécifiques à la pratique des divers types d'activités.
<u>FAUNE-HABITAT</u> " " " " " "	EXPLOITATION " " " " PROTECTION	Activité " " Réglementation Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Que des règlements stricts et pénaux interdisent ou contrôlent les coupes de bois au même titre que l'on contrôle le zonage agricole. - Que la COLASP fournisse une aide technique aux intéressés afin de mieux planifier et organiser la pêche blanche au lac Saint-Pierre. Dans la limite du possible, les actuels pourvoyeurs devront accroître leurs services. - Que l'ouverture de la saison de chasse ait lieu à la même date que d'autres territoires afin d'éviter l'envahissement et aussi pour assurer la sécurité des adeptes. - Que le gouvernement acquière, par son pouvoir d'expropriation, les terres privées regroupant les plus importantes aires de production faunique et de repos de la sauvagine. En retour, il devra venir en aide à l'ancien propriétaire en lui fournissant les moyens de se relocaliser ailleurs jusqu'à ce que sa production lui assure une reprise économique équivalente.

INTERVENANT : No: 26 Nom: CONSEIL RÉGIONAL DE LOISIR DE LA MAURICIE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>FAUNE-HABITAT</u>	MISE EN VALEUR	Étude	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'une étude soit entreprise pour recueillir des données d'ordre scientifique concernant les conséquences écologiques et environnementales de la pêche commerciale par rapport à la pêche sportive et vice versa: <ul style="list-style-type: none"> . Que le M.L.C.P. prenne position officielle dans ce dossier de manière à interdire ou reconnaître ces activités en s'appuyant sur les résultats de cette étude. . Que la COLASP publie les résultats de cette étude et agisse de manière à favoriser une bonne entente des deux principaux intéressés. . S'il y a lieu, que le M.L.C.P. détermine des zones de privilège pour les pêches sportive et commerciale, ainsi que pour la chasse.
" "	AFFECTATION	Zonage	<ul style="list-style-type: none"> - Que des territoires spécifiques soient réservés à la pratique de la chasse et de la pêche pour éviter les conflits et assurer un meilleur contrôle dans la mesure du possible.
<u>AGRICULTURE</u>	MISE EN VALEUR	Compensation financière	<ul style="list-style-type: none"> - Que l'on retarde de quelques semaines la date du début des cultures dans les aires de grande production faunique et de repos de la sauvagine. Par contre, que le gouvernement verse une indemnité proportionnelle aux pertes que doivent subir les cultivateurs, si tel est le cas.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - Que pour les étapes de recherche et de planification une association étroite s'établisse entre la COLASP et le M.L.C.P. pour atteindre les objectifs prévus.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Que les nouveaux aménagements soient réalisés par la COLASP en concertation avec les milieux concernés.

INTERVENANT : No: 26 **Nom:** CONSEIL RÉGIONAL DE LOISIR DE LA MAURICIE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Que l'approche intégrée par l'entremise de la Conférence administrative régionale soit mise de côté laissant le soin à chaque MRC, dans l'élaboration de son schéma d'aménagement, de faire la concertation qui s'impose.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Précision	- Que soient révisées et explicitées les notions de maîtrise d'oeuvre et de partenaire dans le sens de favoriser au maximum la prise en charge par le milieu avec le soutien du M.L.C.P.
" "	" " "	Avis	- Que le M.L.C.P. élabore, dans les plus brefs délais et avec les différents partenaires, une véritable politique de plein air.
" "	" " "	"	- Que les bureaux régionaux du M.L.C.P. en concertation avec les Conseils régionaux de Loisir, élaborent un dossier sur la problématique de leur région respective au sujet des parcs régionaux.
" "	" " "	"	- Que, par la suite, le M.L.C.P. élabore avec les différents partenaires, une politique de parcs devant répondre à la problématique des parcs dits "régionaux".
" "	" " "	"	- Que, selon les politiques élaborées, un statut soit attribué à la région du lac Saint-Pierre.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs milieu	- Que toutes les actions, en regard du dossier du lac Saint-Pierre, aient comme maître d'oeuvre la COLASP et que le M.L.C.P. agisse comme organisme de soutien.
" "	" " "	" " "	- Que le soutien apporté par le M.L.C.P. se traduise de la façon suivante:
			. Soutien technique: par ses professionnels (ingénieur, biologiste, agent d'information);
			. Soutien financier: par contrat de services en rapport avec les mandats exercés par la COLASP.

INTERVENANT : No: 26 Nom: CONSEIL RÉGIONAL DE LOISIR DE LA MAURICIE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Que les CRL poursuivent le soutien technique auprès de la COLASP. - Que les municipalités deviennent les premiers partenaires de l'Etat pour assurer ce contrôle sur leur territoire et appliquer les mesures sanctionnaires prévues, s'il y a lieu. - Que la mise sur pied d'une ou de plusieurs activités d'envergures soit réalisée par la COLASP moyennant le soutien approprié.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Que, dans les zones de récréation, soient consolidés par la COLASP les équipements existants en concertation avec le milieu.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'une évaluation des équipements existants soit faite par la COLASP pour apporter les modifications qui s'imposent.
" "	" " "	Consolidation vs développement	<ul style="list-style-type: none"> - Que des protocoles d'entente concernant l'implantation d'équipements et leur gestion soient conclus avec les entreprises privées existantes.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Que soient développées des formes de collaboration avec l'entreprise privée dans l'offre d'activités de loisir.
" "	" " "	Mise en valeur vs entreprise privée	<ul style="list-style-type: none"> - Que le M.L.C.P. donne accès à des programmes ou des subventions en vue de favoriser l'embellissement et la dépollution des rives.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Que le ministère, avec les autres ministères impliqués dans le dossier de la dépollution, voit à réglementer le déversement des produits polluants dans le lac Saint-Pierre et ses affluents.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	AMÉNAGEMENT	Programme d'assainissement	
" "	MISE EN VALEUR	Réglementation	

INTERVENANT : No: 27 **Nom:** COMITÉ D'INTERPRÉTATION DU LAC SAINT-PIERRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Il appuie l'aménagement du stationnement de la rampe de mise à l'eau à Notre-Dame-de-Pierreville.
" "	" "	Réglementation	- Que soit réglementée la vitesse pour les embarcations motorisées.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Il appuie l'aménagement de sentiers d'interprétation à Pointe-du-Lac, Sorel et Anse du Fort.
" "	" "	" "	- Il appuie l'aménagement de sites d'interprétation à Berthierville.
" "	" "	" "	- Souhaite que le M.L.C.P. appuie ou aide le projet d'interprétation du patrimoine culturel présenté au M.A.C. par Parc Moras (Galerie d'art).
" "	" "	" "	- Il appuie l'aménagement de sites d'observation à Pointe-du-Lac et Sorel.
" "	" "	" "	- Il appuie l'aménagement de sites d'observation et d'interprétation à Baieville, Louiseville et à la Baie Saint-François.
" "	" "	" "	- Il appuie l'aménagement de sentiers d'observation à Sorel.
" "	" "	" "	- Il souhaite une entente avec les agriculteurs, le ministère de l'Alimentation, des Pêcheries et de l'Agriculture du Québec (M.A.P.A.) et le ministère des Transports du Québec (M.T.Q.) pour l'installation d'équipements légers en bordure des routes de service en vue de faciliter l'observation de la sauvagine en période de migration à Saint-Barthélémy.
" "	" "	" "	- Il recommande de faire de l'auto-interprétation aux haltes routières, aux sites d'observation, aux rampes de mise à l'eau dans les marinas, autour du lac, etc.,.
" "	" "	Gestion	- Il recommande la consolidation de l'écomusée d'Insulaire et d'en assurer la pérennité et une haute qualité.

INTERVENANT : No: 27 **Nom:** COMITÉ D'INTERPRÉTATION DU LAC SAINT-PIERRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Gestion	- Il appuie la consolidation des sites d'observation de la nature à Baieville.
" "	" "	Concept	- Il recommande que le M.L.C.P. appuie le projet d'étude et de réalisation de l'implantation d'un écomusée ou d'un réseau écomuséologique autour du lac présenté par le Comité pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre (COLASP).
" "	" "	"	- Il appuie le développement d'un modèle d'interprétation du patrimoine naturel et culturel pour l'ensemble de la région du lac Saint-Pierre.
" "	" "	"	- Il souhaite que le M.L.C.P. tienne compte du concept de l'écomusée comme un des moyens d'interprétation.
" "	ACTIVITÉ TERRESTRE	Équipement	- Il appuie l'aménagement d'un sentier de randonnée pédestre à Louiseville.
" "	" "	" "	- Il appuie l'aménagement d'aires de pique-nique adjacentes aux sites d'interprétation à Baieville.
" "	MISE EN VALEUR	Promotion	- D'accord à ce que les possibilités liées à la conservation et à la récréation soient publicisées par des programmes d'information adéquats.
" "	" "	" "	- Il recommande de faire des campagnes de sensibilisation contre la pollution à tous les sites d'accès au lac Saint-Pierre.
" "	" "	Infrastructure	- Il appuie l'aménagement de haltes routières à Baieville.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	AMÉNAGEMENT	Gestion	- Il appuie la consolidation des aménagements fauniques de l'île Moras.
" "	PROTECTION	Habitat	- Il recommande une forte protection des espèces végétales à l'Île-de-la-Girodeau (érablière argentée).

INTERVENANT : No: 27 Nom: COMITÉ D'INTERPRÉTATION DU LAC SAINT-PIERRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
FAUNE-HABITAT	PROTECTION	Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord à ce que la préoccupation du gouvernement du Québec concernant la protection des zones humides se concrétise par l'adoption de mesures appropriées.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord à ce que les secteurs à fort potentiel, qui sont menacés, deviennent des priorités d'intervention pour les gestionnaires du milieu.
" "	" "	Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Il recommande une forte protection des espèces fauniques à Baleville (pour la sauvagine), à l'Île-de-la-Girodeau (pour les oiseaux nicheurs, la héronnière et les frayères) et au Bois-du-Brûlé (pour la héronnière).
" "	MISE EN VALEUR	Étude	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande la poursuite des études biologiques.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - Il préfère l'approche intégrée.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	<ul style="list-style-type: none"> - Que le document permet au lecteur de voir facilement où le M.L.C.P. veut en venir et ce qu'il compte faire.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Plein air vs éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Il recommande de promouvoir l'intégration de l'interprétation du patrimoine naturel et culturel aux autres activités récréatives (nautisme, chasse, pêche, etc.).
" "	" " "	Consolidation vs développement	<ul style="list-style-type: none"> - Il recommande que soit privilégiée la consolidation des nouveaux aménagements de façon à ne pas perdre les énergies déjà investies et connues du milieu.
" "	" " "	Mise en valeur vs conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Il recommande de garder le territoire le plus naturel possible.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	AMÉNAGEMENT	Programme d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Il recommande que le M.L.C.P. en collaboration avec le MENVIQ soutienne les projets de dépollution et de reboisement des rives par des campagnes de sensibilisation.

INTERVENANT : No: 28 Nom: CONSEIL RÉGIONAL DE LOISIR DE LANAUDIÈRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Estime que l'aménagement d'un centre d'interprétation de la nature est très valable.
" "	" "	Activité	- Insiste sur la qualité de l'animation qui se ferait dans et autour de cet éventuel centre d'interprétation plutôt que sur la construction de bâtisses luxueuses et souvent mal utilisées.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Que l'Etat doit assurer l'unité de vue et d'action de ses ministères face à la région du lac Saint-Pierre.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- Appuie la démarche visant à l'accessibilité et à la protection d'un site d'une si grande valeur.
" "	" " "	Avis	- Comprend mal que le ministère, qui prétend vouloir s'associer aux Municipalités régionales de Comté, présente ses options en regard de plusieurs territoires qu'il entend consacrer par québécois sans pour autant laisser la M.R.C. jouer pleinement son rôle de planificateur.
" "	" " "	"	- Que le rôle de planification globale du développement que s'accorde la COLASP est de fait celui que s'est vu reconnaître les M.R.C. par l'Etat. Il conteste donc le rôle prépondérant qu'accorde le M.L.C.P. à la COLASP.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Consolidation vs développement	- Qu'il faut tirer profit des équipements existants avant d'entreprendre toute nouvelle construction.
" "	" " "	Droits acquis vs mise en valeur	- Insiste sur l'importance du respect des droits acquis par les résidents de l'archipel et que toute proposition d'aménagement doit s'appuyer sur ce principe.
" "	" " "	Consultation	- Souhaite et croit important que toute consultation ne soit pas compressée dans le temps.

INTERVENANT : No: 28 Nom: CONSEIL RÉGIONAL DE LOISIR DE LANAUDIÈRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	Contrôle vs développement	<ul style="list-style-type: none"> - Souscrit à la nécessité et à l'urgence d'établir des règles et des bilans face aux divers projets et utilisations actuelles du lac Saint-Pierre.
" "	" " "	Mise en valeur vs milieu	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite et insiste sur le fait que l'élaboration des schémas d'aménagement confiée aux M.R.C. ne soit pas entravée par des décisions prises par quelque ministère que ce soit.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'il faut modifier la réglementation de la COLASP ou reconnaître un comité formé majoritairement des M.R.C. si on veut une participation effective du milieu.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Croit que le plan directeur n'aura aucune valeur s'il n'est pas issu dans les faits des schémas d'aménagement des M.R.C. et du zonage municipal.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Que les municipalités puissent influencer tout projet de zonage à partir de leur propre schéma.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Insiste pour que dans tout ce processus de planification on reconnaisse aux municipalités et, par le fait même, aux M.R.C. leur rôle de maître d'oeuvre.
" "	" " "	Mise en valeur vs financement	<ul style="list-style-type: none"> - Que le M.L.C.P. devra s'impliquer monétairement, donc faire plus que lancer des projets et susciter des actions à faire par le milieu.
" "	" " "	" " "	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'à toute politique de protection et de mise en valeur doit se joindre une politique effective de financement.

INTERVENANT : No: 29 Nom: MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PIERREVILLE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Qu'une rampe de mise à l'eau soit aménagée donnant directement accès à la rivière Saint-François.
" "	" "	Aménagement	- Que le chenal Tardif soit creusé et balisé jusqu'au pont.
" "	MISE EN VALEUR	Infrastructure	- Qu'un accès routier au lac Saint-Pierre soit aménagé à Notre-Dame-de-Pierreville pour permettre aux personnes n'ayant pas d'embarcations de pratiquer la pêche sous la glace, la chasse et l'observation de la faune et de la flore.
" "	AFFECTATION	Zonage	- Que la municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville soit désignée "pôle majeur".
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Gestion	- Qu'un droit exclusif soit accordé aux résidents permanents de la municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville pour l'obtention d'un permis de pourvoirie concernant la pêche blanche dans la zone de Notre-Dame-de-Pierreville.
" "	" "	"	- Qu'une aide financière soit accordée pour l'activité de la pêche blanche.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	Droits acquis vs mise en valeur	- Que les pêcheurs commerciaux ne soient en aucune façon brimés de leurs droits, actuellement et dans le futur, pour des fins de développement touristique.

INTERVENANT : No: 30 Nom: CLUB D'ORNITHOLOGIE SOREL-TRACY INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Réglementation	- Que des limites de vitesse soient imposées dans les chenaux de l'archipel, là où les berges sont vulnérables à l'érosion.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Que soient aménagés des sentiers d'observation et d'interprétation du milieu naturel partout où de telles initiatives par des gens du milieu seront présentes.
" "	" "	Activité	- Qu'un programme d'éducation sur les écosystèmes de la région soit mis sur pied à brève échéance.
" "	ACTIVITÉ TERRESTRE	Équipement	- Dans le cas de la Baie de l'Île-de-Grâce, que l'on aménage un camping sauvage accessible aux canot-campeurs et que l'emphase de ces projets soit mise sur la connaissance des composantes naturelles et culturelles des sites concernés.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	AMÉNAGEMENT	Faune	- Que l'on installe, sur tout le territoire visé par le plan directeur, des nichoirs pour accueillir le merle bleu à poitrine rouge de façon à faciliter sa réintégration.
" "	PROTECTION	Habitat	- Que soient conservées intégralement les héronnières du Bois-du-Brûlé et de la Grande Île, la Baie de Lavallière, la Baie de l'Île-de-Grâce et la Baie de Maskinongé et que la protection de ces sites soit assurée par des mesures légales.
" "	AFFECTATION	Statut légal	- Que les aires de repos et de reproduction de la sauvagine situées sur les terres privées (plaine de débordements) jouissent d'un statut particulier de protection par des ententes avec les agriculteurs et le M.A.P.A.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs création d'emploi	- Que l'on favorise l'embauche des sans-emplois de la région lors de la réalisation des activités et des travaux d'aménagement.

INTERVENANT : No: 30 **Nom:** CLUB D'ORNITHOLOGIE SOREL-TRACY INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>PLAN DIRECTEUR</u></p> <p>" "</p>	<p>PRINCIPE D'INTERVENTION</p> <p>" " "</p>	<p>Mise en valeur vs création d'emploi</p> <p>Mise en valeur vs milieu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Que la mise en valeur de la région du lac Saint-Pierre soit génératrice d'emplois permanents par une aide financière adéquate. - Que l'on favorise les initiatives locales lors des aménagements physiques du territoire.

INTERVENANT : No: 31 **Nom:** M.R.C. DE D'AUTRAY.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	- Promouvoir le service de marina en agrandissant la marina existante ou en implanter une nouvelle.
" "	" "	" "	- Que quelques haltes soient prévues dans les îles pour les canoteurs, pêcheurs ou chasseurs de façon à éviter une diffusion incontrôlée sur les terres privées.
" "	" "	Aménagement	- Que les chenaux soient balisés, que les îles et les barrages soient identifiés et que le tout soit publicisé à l'aide de pamphlets et d'une bonne carte de localisation.
" "	" "	" "	- Mettre en place des rampes de sécurité au niveau des barrages pour empêcher les embarcations d'être emportées par le courant plus rapide près des barrages.
" "	" "	" "	- Appui les actions relatives à l'entretien des chenaux navigables.
" "	" "	Réglementation	- Qu'un contrôle de la circulation motorisée sur les chenaux pendant les périodes de nidification soit appliqué pour en assurer l'efficacité.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	- Favoriser l'implantation d'un centre de la nature dans les îles de Berthier.
" "	ACTIVITÉ TERRESTRE	Activité	- Promouvoir le cyclisme reliant les sites d'intérêt historique, esthétique et naturel dans la zone de Berthierville.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- Etudier la possibilité d'ériger un site de camping rustique dans les îles, lequel site s'intégrerait à l'intérieur d'un circuit de canot-camping.
" "	" " "	Gestion	- Favoriser une forme d'hébergement rural du type "hébergement à la ferme" ou "auberge de jeunesse" dans une des municipalités insulaires.

INTERVENANT : No: 31 **Nom:** M.R.C. DE D'AUTRAY.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	AFFECTATION	Zonage	- En faveur du statut de pôle récréatif majeur pour Berthier-ville et de sa consolidation.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Activité	- Qu'elle n'endosse pas le principe d'empêcher tout genre de coupes forestières dans les îles; les coupes sélectives doivent au contraire se poursuivre puisqu'elles constituent une mesure préventive pour la libre circulation dans les chenaux.
" "	PROTECTION	Milieu naturel	- Que, pour l'Île-de-la-Girodeau, la protection des potentiels fauniques et floristiques est primordiale.
<u>AGRICULTURE</u>	MISE EN VALEUR	Compensation financière	- Que, pour Saint-Barthélémy, ils soient prévus pour les postes d'observation de la sauvagine en bordure de la route des dédommagements pour les agriculteurs impliqués par ces aménagements.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- En faveur d'une approche intégrée laquelle impose une concertation inter-ministérielle dont les délibérations seraient rendues publiques.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Précision	- Que dans certains cas le M.L.C.P. précise certains termes et concepts dans son plan directeur avant que le milieu se prononce de façon définitive.
" "	" " "	Avis	- Que le M.L.C.P. fasse connaître les modalités pour assurer le suivi du dossier du plan directeur suite au dépôt des mémoires prévus pour le 30 septembre 1983.
" "	" " "	"	- Qu'elle ne pourra émettre un avis final sur le contenu du plan directeur sans avoir obtenu, au préalable, les commentaires des autres ministères et mandataires du Gouvernement fédéral et provincial relativement aux intentions du M.L.C.P. dans ce dossier.

INTERVENANT : No: 31 Nom: M.R.C. DE D'AUTRAY.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	.Mise en valeur vs milieu	- Propose que le concept de développement des îles du lac Saint-Pierre soit bonifié de façon à assurer la réalisation en conformité avec les intérêts du milieu.
" "	" " "	" " "	- Qu'un comité intermunicipal au niveau de chaque M.R.C. puisse chapeauter le travail de conception des aménagements proposés et en garantir le suivi auprès des différents intervenants impliqués.
" "	" " "	Mise en valeur vs conservation	- Que, pour conserver à l'archipel du lac Saint-Pierre le caractère naturel qu'il a actuellement, l'implantation d'équipements lourds se fasse en périphérie de l'archipel, là où de toute façon sont localisés les services.
" "	" " "	Droit acquis vs mise en valeur	- Insiste sur l'importance du respect des droits acquis par les résidents de l'archipel.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	AMÉNAGEMENT	Berges	- Que des mesures soient prises pour protéger les berges soumises à une importante érosion.
" "	MISE EN VALEUR	Étude	- En ce qui a trait à la production d'étude d'impact par le promoteur, elle s'oppose à l'utilisation systématique de ce genre d'étude et recommande de définir des paramètres plus précis quant à l'obligation d'en faire une.

INTERVENANT : No: 32 Nom: M.R.C. NICOLET-YAMASKA.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	MISE EN VALEUR	Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil municipal de Saint-Thomas de Pierreville recommande qu'une route ou un chemin soit aménagé avec la possibilité d'un stationnement et d'un parc dans le style des haltes routières aux abords du lac Saint-Pierre pour accommoder les chasseurs, pêcheurs et les touristes qui fréquentent ces lieux. Les maires de Notre-Dame-de-Pierreville et de Saint-François-du-Lac (par.) estiment qu'un tel projet serait aussi applicable dans leur municipalité.
<u>AGRICULTURE</u>	EXPLOITATION	Pratique agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'aucun contrôle ne soit exercé par le M.L.C.P. ou tout autre ministère sur les types de production agricole des terres riveraines y compris sur la coupe du bois, étant donné que la Loi 90 protège tous les peuplements d'érables (y compris l'érablière argentée).
" "	" "	Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Que les agriculteurs de la Baie-du-Fèbvre aient accès aux champs en tout temps de l'année.
" "	AMÉNAGEMENT	Drainage	<ul style="list-style-type: none"> - De laisser les agriculteurs de la Baie-du-Fèbvre installer des stations de pompage pour assainir les sols.
" "	MISE EN VALEUR	Étude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Déploire que le M.L.C.P. n'ait pas d'études pouvant éclairer la population sur les impacts véritables que pourrait avoir un projet tel que l'endiguement des terres agricoles riveraines sur la faune du lac Saint-Pierre.
" "	" "	Vocation agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Elle recommande pour la Baie-du-Fèbvre une protection soutenue des aires consacrées à l'agriculture et à son amélioration.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - Que l'approche dite intégrée lui semble être la plus proche de sa propre conception. Cependant, des nuances à discuter devront être apportées quant à la supervision en vue de la concertation des différents ministères et des organismes du milieu. La M.R.C. entend fixer par elle-même les modalités de la concertation pour en arriver à un zonage intégré à inclure dans son schéma d'aménagement.

INTERVENANT : No: 32 **Nom:** M.R.C. NICOLET-YAMASKA.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>PLAN DIRECTEUR</u></p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>" "</p>	<p>CRITIQUE DU DOCUMENT</p> <p>" " "</p> <p>PRINCIPE D'INTERVENTION</p>	<p>Perception</p> <p>" "</p> <p>Précision</p> <p>Avis</p> <p>"</p> <p>"</p> <p>Mise en valeur vs milieu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaît que la version provisoire du plan directeur constitue un dossier d'inventaire fort intéressant susceptible d'instruire et de conscientiser le public. - Remarque que les recommandations présentées dans le plan directeur sont plutôt vagues et générales. - Que dans la version définitive, on fasse mention de Notre-Dame-de-Pierreville lorsqu'on parle de zones d'influence, étant donné l'importance des activités de la chasse et de la pêche sur le territoire de cette municipalité. - Qu'elle ne peut appuyer de façon intégrale et sans réserve le plan directeur pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre, étant donné qu'il s'agit là du point de vue du M.L.C.P. seulement pour ce territoire et que les points de vue et orientations des autres ministères ne sont pas encore connus. - Perçoit que les recommandations du M.L.C.P. de la version provisoire ont le caractère d'orientation préliminaire telles qu'elles devraient être selon le cheminement légal de l'élaboration du schéma d'aménagement à l'article 11 de la Loi 125. - Que les résultats de la consultation populaire effectuée par le M.L.C.P. sur la version provisoire ne soient pas interprétés de façon rigide et ne servent pas de justification à l'acceptation intégrale de la version définitive du plan directeur. - Que la M.R.C. devra, dans son schéma d'aménagement, préciser les grandes affectations du sol en tenant compte de tous les potentiels et contraintes ainsi que des impacts que tout zonage pourrait avoir sur le milieu.

INTERVENANT : No: 32 **Nom:** M.R.C. NICOLET-YAMASKA.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>PLAN DIRECTEUR</u></p> <p>" "</p>	<p>PRINCIPE D'INTERVENTION</p> <p>" " "</p>	<p>Mise en valeur vs milieu</p> <p>Droit acquis vs mise en valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le maire de Notre-Dame-de-Pierreville recommande au M.L.C.P. de conclure une entente de développement avec la municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville, étant donné son caractère polyvalent en terme de loisir, chasse, pêche et agriculture. - Que les droits acquis sur ces terres par les agriculteurs des municipalités concernées soient reconnus et respectés.

INTERVENANT : No: 33 **Nom:** VILLAGE DE PIERREVILLE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>RÉCRÉATION</u></p> <p>" "</p>	<p>ACTIVITÉ NAUTIQUE</p> <p>ACTIVITÉ TERRESTRE</p>	<p>Équipement</p> <p>Équipement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En faveur de l'implantation d'un circuit de canot-camping dans la région du lac Saint-Pierre. - En faveur de l'aménagement d'un des sites de camping dans la municipalité de Pierreville.

INTERVENANT : No: 34 Nom: ASSOCIATION DES PÊCHEURS COMMERCIAUX DU LAC SAINT-PIERRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Activité	- Demande fermement le droit d'exploiter commercialement la pêche dans les secteurs de la Baie Maskinongé, la Baie Saint-François incluant le nord des îles, Baieville ainsi que le secteur des îles, et ce, du 15 mars au 30 novembre inclusivement.
" "	" "	"	- Revendique le droit légitime, jusqu'à preuve contraire, d'exploiter le grand brochet (<u>esox lucius</u>) ainsi que les dorés jaunes et noirs (<u>stizostedion vitreum</u> et <u>canadense</u>).
" "	" "	"	- Demande le droit d'exploiter l'esturgeon de lac (<u>Acipenser fulvescens</u>) à l'année, sauf pour une période allant du 15 mai au 15 juin, période correspondant, selon elle, au plus fort de la fraie.
" "	" "	"	- Demande pour tous les pêcheurs l'établissement de permis standards, ceux-ci comprenant entre autres:
			<ul style="list-style-type: none"> . 100 brasses de filet maillant, valable pour l'année entière . 50 verveux et ce pour la période allant du 1er mai au 1er septembre . ouverture de la saison de pêche le 15 mars inclusivement.
" "	" "	"	- Due à la croissance anormale des plantes aquatiques, micro et macroscopiques, depuis quelques années, elle aimerait avoir le droit de pêcher l'esturgeon commercialement dans le secteur de Montréal entre le 15 juin et le 31 juillet.
" "	" "	"	- Demande l'interdiction pour les pêcheurs sportifs de vendre leurs captures, quelque soit l'espèce, ceux-ci nous créant ainsi une compétition déloyale en offrant lesdites captures à des prix inférieurs aux leurs.

INTERVENANT : No: 34 Nom: ASSOCIATION DES PÊCHEURS COMMERCIAUX DU LAC SAINT-PIERRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Recommande que seuls les membres de l'association qui ont participé à la préparation de ce mémoire auront droit de bénéficier des demandes ci-haut mentionnées. - Elle aimerait aussi que les pêcheurs commerciaux soient éligibles à des subventions pour défrayer une partie des dépenses encourues pour l'achat des équipements nécessaires à leur travail. - Elle aimerait recevoir une subvention pour l'association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre de façon à leur permettre d'entreprendre certains projets dans le cadre de leurs activités. - A la limite, elle aimerait que des alternatives valables soient proposées pour compenser la perte de production de poisson, comme par exemple, desensemencements et l'aménagement de frayères artificielles.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Demande qu'une étude de marché soit entreprise pour ce qui est des espèces non exploitées commercialement de façon à pouvoir augmenter leurs sources de revenu.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Pour ce qui est des projets d'endiguement des terres agricoles, elle exprime des réserves sérieuses surtout pour le tort considérable qui pourrait être fait aux frayères présentes et potentielles dans ces secteurs.
<u>AGRICULTURE</u>	AMÉNAGEMENT	Endiguement	<ul style="list-style-type: none"> - D'accord avec le principe de protection des frayères émis dans le plan directeur, mais ce à condition de conserver le droit de pêcher sur ces dites frayères. Ceci comprend toutes les espèces.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs conservation	

INTERVENANT : No: 34 **Nom:** ASSOCIATION DES PÊCHEURS COMMERCIAUX DU LAC SAINT-PIERRE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>ENVIRONNEMENT</u></p>	<p>AMÉNAGEMENT</p>	<p>Qualité de l'eau</p>	<p>- Demande que quelque chose soit fait en ce qui concerne la qualité de l'eau des affluents directs se jetant dans le fleuve comme par exemple les rivières Saint-François, Yamaska, Maskinongé et la petite rivière du Loup.</p>

INTERVENANT : No: 35 Nom: CENTRE NAUTIQUE DE FRANCHEVILLE INC.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Il propose de mettre sur pied l'organisation de classes nautiques, telles qu'expérimentées par l'Ecole de voile de l'île Inc., à l'île Saint-Quentin, en juin 1983, par vingt-quatre (24) étudiants de l'UQTR. Une collaboration souhaitée avec le M.E.Q. permettrait à toute la population scolaire d'exploiter un environnement nautique multidisciplinaire.
" "	" "	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Conformément à l'une des recommandations du plan directeur, il aura comme objectif d'améliorer les infrastructures et les services aux embarcations de plaisance dans la région moyennant la participation aux programmes d'assistance technique et financière du M.L.C.P.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Il est en faveur de l'établissement d'un centre d'interprétation du patrimoine sur les abords du lac Saint-Pierre, permettant une voie d'accès aquatique pour les utilisateurs du Centre nautique de Francheville Inc. et les autres plaisanciers autour du lac.
" "	MISE EN VALEUR	Promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Par l'intermédiaire du fonctionnement d'un centre nautique bien structuré, il désire améliorer et publiciser les informations cartographiques reliées à la navigation de plaisance.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - Il favorise la mise en application du plan directeur par une approche intégrée. Il considère comme essentiel que tous les intervenants reliés au développement du lac Saint-Pierre agissent en concertation, aboutissant ainsi à des actions éclairées sur toutes les facettes du développement du lac Saint-Pierre.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	MISE EN VALEUR	Étude	<ul style="list-style-type: none"> - Il souhaite qu'une étude plus approfondie sur la qualité de l'eau soit effectuée expressément dans la baie de Pointe-du-Lac.

INTERVENANT : No: 36 Nom: MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'une rampe de mise à l'eau fonctionnelle soit construite à Maskinongé afin que les adeptes d'embarcations à moteur puissent utiliser ladite rampe durant la saison navigable.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	EXPLOITATION	Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Que les propriétaires de boisés puissent continuer de faire la coupe de bois de chauffage selon les directives de la loi sur la protection du territoire agricole. La recommandation porte sur une distance de cinquante (50') pieds de la berge.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Que les aménagements projetés ne soient pas cause de conflit entre les chasseurs résidents et ceux de l'extérieur attirés par les avantages de pratique de ce sport.
" "	PROTECTION	Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Que les terrains situés en bordure du littoral dans la baie de Maskinongé et étant en partie propriété de l'Etat soient protégés en regard du potentiel faunique et végétal.
" "	AFFECTATION	Statut légal	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'un statut particulier soit conféré à la baie de Maskinongé afin d'assurer une meilleure protection de ce milieu.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Que les divers projets énoncés dans le plan directeur ne nuisent en aucune circonstance au drainage des terres agricoles.
" "	" " "	Droit acquis vs mise en valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Que les pêcheurs commerciaux soient assurés de pouvoir continuer d'exercer leur métier librement, augmenter leurs activités et être exempts de contraintes susceptibles d'être apportées par une législation qui pourrait brimer leurs droits.

INTERVENANT : No: 37 **Nom:** DENIS LEBLANC, BROMONT.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	MISE EN VALEUR	Infrastructure	- Création d'un Centre de Plein Air à Saint-Barthélémy.

INTERVENANT : No: 38 **Nom:** CLUB NAUTIQUE DE LA BATTURE .

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Aménagement	- Que le bassin de la rivière Nicolet soit creusé jusqu'aux installations nautiques du club La Batture.

INTERVENANT : No: 39 Nom: MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions et/ou Recommandations
<u>AGRICULTURE</u>	AMÉNAGEMENT	Drainage	<ul style="list-style-type: none"> - Que, dans le futur, soit maintenu un nettoyage régulier des cours d'eau ci-bas mentionnés, et ce, afin d'empêcher tout remplissage de quelque façon que ce soit et aussi dans le but de maintenir le niveau de l'eau à la quote 17. Voici la liste des cours d'eau: <ul style="list-style-type: none"> . Canal de la Baie - Règlement no. 10-82 . Cours d'eau du Marais - Règlement no. 19-79 amendé par le règlement no. 06-82 . Première rivière du Pot au Beurre - règlement no. 18-79 amendé par le règlement no. 05-82 . Décharge des Dix Concessions Bellevue-Sud règlement no. 21-79 - amendé par le règlement no. 07-82 . Troisième rivière du Pot au Beurre - règlement no. 22-79 amendé par le règlement no. 08-82
" "	MISE EN VALEUR	Compensation financière	<ul style="list-style-type: none"> - Que des mesures soient prises afin d'indemniser les agriculteurs pour les dommages causés par l'accroissement des outardes, canards et oies sauvages, ceux-ci provoqués par ledit développement.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan directeur apparaît raisonnable dans son ensemble et en ce qui concerne le secteur de la Baie de Lavallière et de la zone d'influence de Sorel.
" "	" " "	Précision	<ul style="list-style-type: none"> - Que la municipalité de Saint-Robert soit reconnue comme municipalité riveraine à cause des lots 168-169 du cadastre de ladite municipalité situés directement dans la Baie de Lavallière.
" "	" " "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Que, par cette preuve, la municipalité de Saint-Robert soit identifiée sur la carte de la page 6 du document "Synthèse de la version provisoire".

INTERVENANT : No: 39 Nom: MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT.			
Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs agriculture	- Que les routes d'accès au développement de la Baie de Lavallière soient construites de façon à ne pas nuire aux agriculteurs de la zone.

INTERVENANT : No: 40 **Nom:** FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE LA MAURICIE.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>AGRICULTURE</u>	MISE EN VALEUR	Vocation agricole	- Que soient conservées intégralement pour l'agriculture toutes les superficies situées au nord de l'autoroute 40.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Favorise l'approche intégrée.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Précision	- Que le M.L.C.P. détermine concrètement les superficies touchées par ses recommandations 1, 3, 4 et 7 (au point 8.3.1).
" "	" " "	"	- Que le M.L.C.P. élabore davantage sur les conséquences pour l'agriculture des termes "zone protégée prioritairement, zone de protection intégrale, zone protégée de façon particulière".
" "	" " "	"	- Que soient déterminées plus précisément les conséquences concrètes pour l'agriculture des recommandations du M.L.C.P.
" "	PRINCIPE D'INTERVENTION	Mise en valeur vs agriculture	- Que l'aménagement du lac Saint-Pierre ne vienne pas imposer des contraintes à l'exploitation agricole ainsi qu'au développement de l'agriculture en général.
" "	" " "	" " "	- Qu'en aucun cas les recommandations proposées viennent nuire aux systèmes de drainage actuels et futurs des sols agricoles situés au nord de l'autoroute 40.
" "	" " "	" " "	- Que les activités récréatives et touristiques soient situées à l'extérieur de la zone agricole actuelle et qu'elles tiennent compte des activités agricoles qui pourraient être incompatibles.

INTERVENANT : No: 41 **Nom:** MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Que des endroits réservés pour la location d'embarcations et pour les voiliers soient déterminés afin de favoriser le développement du tourisme dans la région tout en continuant de protéger le potentiel faunique.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Que soit développés, pour les touristes, les points d'observation naturels en créant des aires de pique-nique sur les îles, des quais, des ports de plaisance et des nouveaux débarcadères, lesquels auraient pour effet d'agrémenter le nautisme.
" "	" "	Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Que soient favorisés les échanges interrégionaux en milieu scolaire dans le but d'éduquer et sensibiliser les jeunes au respect et à l'étude de nos potentiels fauniques et floristiques.
" "	MISE EN VALEUR	Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Désire le prolongement de l'autoroute 30 de Sorel à Nicolet, en suivant les rives du lac.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Désire la construction d'un pont entre Sorel et Berthier.
" "	MISE EN VALEUR	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Elle souhaite l'installation d'hôtelleries pour loger les chasseurs et les pêcheurs et également pour les vacances-familles.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	PROTECTION	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Elle souhaite prendre les mesures légales pour devenir propriétaire d'une bande de terrain suffisante sur l'Île-de-Grâce pour y créer un sentier d'interprétation et assurer à ce milieu naturel et exceptionnel une protection forte et constante de l'habitat tout en maintenant les installations de villégiatures existantes.
<u>AGRICULTURE</u>	MISE EN VALEUR	Vocation agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Que le territoire déjà zoné agricole soit respecté.

INTERVENANT : No: 41 Nom: MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>AGRICULTURE</u>	MISE EN VALEUR	Vocation agricole	- Que soit conservée la Commune existante et qu'aucun changement n'y soit apporté afin que cette partie du patrimoine naturel de Sainte-Anne-de-Sorel et de l'Île-du-Moine demeure telle qu'elle est présentement.
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	- Favorise la concertation de tous les intervenants du milieu par le biais de la COLASP.
" "	CRITIQUE DU DOCUMENT	Perception	- D'accord avec les principes énoncés dans le plan directeur du M.L.C.P.
<u>ENVIRONNEMENT</u>	AMÉNAGEMENT	Reboisement	- Que soit favorisé le reboisement du territoire avec la plantation d'érables argentés.

INTERVENANT : No: 42 Nom: C.E.G.E.P. SOREL-TRACY.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	ACTIVITÉ NAUTIQUE	Équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Préconise l'aménagement d'un circuit de canot-camping auto-guidé dans la région nord des Cent-Îles.
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Il y aurait lieu, près de zones réservées aux embarcations à propulsion humaine ou naturelle (voile) et qui seraient propices à la pratique de la voile, de procéder à des aménagements pour faciliter la mise à l'eau des embarcations (évitant aux amateurs de voile d'utiliser un circuit inadéquat pour aboutir à un plan d'eau propice à la voile). De plus, certaines aires de pique-nique à ces endroits seraient nécessaires.
" "	" "	Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'aucune brèche ne soit exercée à l'intérieur des barrages existants et même, voir à ajouter d'autres barrages pour limiter l'accès à d'autres chenaux.
" "	ACTIVITÉ ÉDUCATIVE	Équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite l'établissement de centres d'interprétation de la nature avec service de naturalistes-guides, aux points stratégiques et particulièrement fragiles (naturalistes assumant aussi une surveillance).
" "	" "	Activité	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite que soit développée la randonnée-interprétation dans des zones à haut potentiel en y joignant des passerelles installées dans les marécages.
" "	ACTIVITÉ TERRESTRE	Équipement	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite que des pistes cyclables soient développées sur les routes environnantes du lac Saint-Pierre (chemin du Chenal du Moine) et dans les zones strictement réservées à cet effet (en pleine nature) et qui sont faciles d'accès. (Ex: l'île Dupas).
" "	" "	" "	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des sites de camping sauvage à l'intérieur de circuits de canot-camping, de randonnée pédestre ainsi que de circuits cyclables.

INTERVENANT : No: 42 Nom: C.E.G.E.P. SOREL-TRACY.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<u>RÉCRÉATION</u>	MISE EN VALEUR	Étude	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des études susceptibles de préciser les coûts des différents aménagements souhaités.
" "	" " "	Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite que des réglementations spécifiques soient ajoutées afin de réserver des plans d'eau aux embarcations à propulsion humaine, de limiter le type de circulation dans certaines zones (randonnée pédestre, bicyclette) et aussi de limiter la motorisation dans des secteurs de récréation.
<u>FAUNE-HABITAT</u>	PROTECTION	Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Considère urgent que des actions soient posées afin de préserver les particularités naturelles qui distinguent la région du lac Saint-Pierre.
" "	AFFECTATION	Zonage	<ul style="list-style-type: none"> - Ajouter aux zones de conservation déjà suggérées dans le plan directeur: <ul style="list-style-type: none"> . les îles situées entre Saint-Joseph-de-Sorel et Berthier (près de l'île Dorvillier); . l'île Lapierre; . l'île aux Barques.
" "	" "	"	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer des plans d'eau (chenaux, marais, baies) comme zone de conservation à part entière en fonction du haut potentiel faunique et floristique (aquatique et terrestre) et des possibilités d'établir un circuit complet de canot-camping, d'une aire suffisamment grande pour la pratique de la voile, de petits circuits (d'une journée) destinés aux embarcations à propulsion humaine (canot-chaloupe).
<u>PLAN DIRECTEUR</u>	TYPE D'APPROCHE	Intégrée	<ul style="list-style-type: none"> - L'approche intégrée semble plus avantageuse que l'approche sectorielle.

INTERVENANT : No: 42 **Nom:** C.E.G.E.P. SOREL-TRACY.

Thèmes	Sous-thèmes	Sujets traités	Positions <small>et/ou</small> Recommandations
<p><u>PLAN DIRECTEUR</u></p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>" "</p> <p>" "</p>	<p>PRINCIPE D'INTERVENTION</p> <p>" " "</p> <p>" " "</p> <p>" " "</p> <p>" " "</p>	<p>Mise en valeur vs environnement</p> <p>Mise en valeur vs affectation</p> <p>Zonage vs connaissance du milieu</p> <p>Plein air vs éducation</p> <p>Mise en valeur vs récréation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Souhaite ne pas voir prioriser les recommandations du plan directeur favorisant le nautisme car elles risquent de favoriser la dégradation de l'environnement. - Préconise le dosage de la conservation et de la récréation dans les zones désignées. Il suggère dans l'ordre chronologique de retrouver les modes d'interventions suivants: <ul style="list-style-type: none"> réserve écologique, centre éducatif forestier, réserve faunique, parc de récréation, zone d'exploitation contrôlée. - Procéder à des études pouvant donner suffisamment de renseignements pour déterminer les vocations de chaque parcelle de territoire (à moins que les études déjà réalisées soient suffisamment précises). - Que toutes les recommandations d'aménagement fassent l'objet d'un plan intégré en regard avec le loisir éducatif et de plein air, basé sur les études disponibles ainsi que sur celles qui restent à faire. Il tient à préciser que la protection du territoire et des éléments qui la composent constitue d'abord et avant tout le premier projet à réaliser et qu'ensuite les aménagements relatifs à l'accessibilité du territoire devraient entrer en ligne de compte. C'est à cette étape qu'il aimerait voir prioriser le loisir de plein air et éducatif. - Souhaite qu'en fonction de leur milieu, les activités de plein air suivantes soient développées: <ul style="list-style-type: none"> canot et chaloupe (avec ou sans camping), voile, randonnée pédestre, randonnée écologique, cyclotourisme, bicyclette, ski de randonnée et raquette, camping sauvage (avec feu de bois prohibé dans les zones à haut taux de conservation).



Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale des Trois-Rivières